



## Décision n° 2020/107

<p align="center"><b>Compétitivité du territoire - Développement économique - Convention de domiciliation avec la SAS AGRIOT</b></p>
--

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Considérant la demande de domiciliation à l'Hôtel et Pépinière d'entreprises L'AROBASE, formulée par la SAS AGRIOT, ayant pour activité la conception, la fabrication et la vente de systèmes électroniques connectés,

### **DÉCIDE**

De conclure avec la SAS AGRIOT une convention de domiciliation simple, dans les conditions suivantes :

- Siège de la domiciliation : Hôtel et Pépinière d'entreprises L'AROBASE, « Le Causse - Espace d'entreprises » 2 rue Georges Charpak 81290 Labruguière,
- Durée : une année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, renouvelable chaque année par tacite reconduction,
- Tarif de la domiciliation : 40,00 € HT mensuel majoré du taux de la TVA en vigueur, soit 48,00 € TTC,
- Dépôt de garantie : 40 € HT

De passer tous les actes relatifs à cette convention.

Les crédits seront affectés au budget Locations immobilières comme suit :

- la domiciliation : compte 70883, chapitre 70, gestionnaire PEP,
- le dépôt de garantie : compte 165, chapitre 16, gestionnaire PEP.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 26 mai 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES  
Le 28 mai 2020  
Sous le n°81-248100430-20200526-lmc19421-DE-1-1  
Certifié exécutoire Le 28 mai 2020



Pascal BUGIS